

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

## La démocratie est-elle réformable?

Ils n'en veulent à aucun prix. «La Parole aux Communes» a déclenché un prurit argumentatif délirant chez un certain nombre de politiciens vaudois. Ils ont parlé de «pseudo-démocratie perverse», de «blocage complet des institutions», de «confiscation du pouvoir», de «prise de la population en otage». L'un d'entre eux a même évoqué un parlement que le nouveau référendum condamnerait à siéger dans «la terreur». S'agissant d'une légère et très précise extension du droit de référendum, tout homme de bon sens se rend immédiatement compte que ces terreurs sont feintes<sup>1</sup>.

Mais il est vrai qu'elles en camouflent d'autres, bien réelles, profondes et largement répandues quoique moins avouables. Ce qui terrorise assurément nos gouvernants et nos «représentants», unis dans un bétonnage en règle de l'état actuel des choses, c'est qu'un contrôle populaire puisse mettre en question leur

compétence universelle, qu'il ne les contraigne à réexaminer l'une ou l'autre de leurs décisions merveilleuses, en un mot, qu'un peuple ignare ne porte atteinte à un pouvoir conquis de haute lutte électorale. Quand ils évoquent avec des trémolos dans la voix les menaces qui planent sur la démocratie, ils n'expriment pas leur souci du bien commun, mais les révolutions de leur majesté collective bafouée.

Ce n'est pas que les institutions démocratiques soient fermées aux réformes. Mais elles ne se réforment que pour s'enfler. Elles sont toujours ouvertes à toute forme d'augmentation du nombre des électeurs, par exemple. Une proposition d'accorder le droit de vote aux étrangers ou d'abaisser la majorité civique à seize ans est certaine de recevoir une approbation quasi automatique. La masse électorale est la matière première de tout acteur démocratique : plus il y en a, mieux c'est.

Cette acceptation est d'ailleurs dans la logique du système. Un parti qui s'oppose à l'extension du droit de vote à une certaine catégorie de la population risque de se trouver dramatiquement privé des suffrages de celle-ci, une fois ce droit attribué.

De même, le monde politique officiel – avec certes de notables exceptions personnelles –, soutient toute modification du système qui accroît son propre pouvoir et particulièrement son autonomie par rapport à la société. C'est ainsi que l'évolution du système conduit naturellement en direction d'une professionnalisation, c'est-à-dire d'une stabilisation du parlement. C'est le cas avec l'augmentation des indemnités, qui se transforme insensiblement en mini-salaire. Le remplacement de sessions du Grand Conseil bien délimitées par une sorte de session permanente entrecoupée de haltes va lui aussi dans le sens du parlement à plein temps.

Pour dire les choses en une phrase, l'officialité est d'abord un groupe social jaloux de ses prérogatives. C'est une caste divisée quant au bien commun, mais unie contre ceux qui mettent en question son exclusivité dans ce domaine. Elle approuve tout ce qui augmente sa clientèle électorale et tout ce qui la protège contre cette dernière. En ce sens, le référendum, même populaire, est l'animal à abattre. Proposer comme nous le faisons d'en étendre la portée est blasphématoire. Ceux qui luttent pour «La Parole aux Communes» vont contre le mouvement naturel du régime. Cela ne signifie pas qu'ils ont tort, ni qu'ils ne peuvent gagner le 17 juin.

OLIVIER DELACRETAZ

<sup>1</sup> M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a pris la plume le mercredi 6 juin dans *24 heures* pour faire, en prenant des allures de vieux sage, la synthèse de ces inepties.

## L'Etat et la pornographie de masse

Ces derniers mois, divers articles et reportages ont traité d'un problème délicat, celui de l'exposition de la jeunesse à la pornographie, notamment à travers internet et la téléphonie mobile, puisqu'il est désormais possible d'échanger images, photos et même de courtes vidéos sur son téléphone portable.

Dans le dernier numéro d'*Allez savoir*, journal de l'Université de Lausanne, un sexologue mettait en garde contre la surexposition des adolescents à la pornographie sur la toile. Cette industrie – car c'en est une<sup>1</sup> – aurait remplacé les parents dans le rôle d'éducateur sexuel et exercerait une influence non négligeable sur les comportements de la jeunesse. Le phénomène semble d'autant plus inquiétant que le rapport des forces avec les parents s'est inversé: les jeunes maîtrisent souvent mieux les nouvelles technologies que leurs aînés. A Neuchâtel, la police et l'école collaborent pour éduquer les parents aux risques de la navigation sur le web et les aider à en protéger leurs enfants.

L'émission *Temps présent* de la TSR s'est elle aussi intéressée au sujet. On y découvrait le cas d'une adolescente qui avait commis l'imprudence de céder à la requête de son petit ami, en lui transmettant des photos intimes d'elle-même prises au moyen de son téléphone portable. Le garçon alla mettre les images sur internet, où il n'est plus possible d'arrêter leur diffusion, pour le plus grand désarroi de la jeune fille et de ses parents. Ce genre

d'images circulerait dans les écoles, comme en témoignaient plusieurs jeunes garçons interrogés dans le reportage. Ils ne semblaient pas conscients du caractère illégal ou délictueux d'un tel échange, persuadés sans doute par la culture «adulte» que le sexe affiché est normal voire obligatoire.

Nous croyons d'ailleurs que le problème dépasse la seule exposition des enfants, contre laquelle les parents ont le premier rôle à jouer. La pornographie est nocive pour l'ensemble du corps social lorsque sa consommation se généralise. Elle imprime aux jeunes mâles – car ce sont eux qu'elle vise le plus – une image trompeuse et négative de la sexualité. Sa consommation entraîne une dépendance plus ou moins forte selon les individus; les cliniques en traitent les cas les plus graves, mais combien de gens moins atteints perdent temps et argent à salir ainsi leur esprit et leur cœur? Enfin, les gains qu'elle génère poussent partout dans le monde une foule de jeunes femmes – car ce sont elles que l'industrie recrute le plus – vers des activités dégradantes assimilables à de la prostitution.

A la fin de *Temps présent*, le commentateur en appelait à la vigilance des parents, affirmant, d'un air d'impuissance, qu'il est techniquement impossible de bloquer dans un endroit précis la diffusion d'images par téléphone. Mais il nous semble que les écoles pourraient – devraient – bannir de leur enceinte les portables équipés d'écrans photos, ou, si né-

cessaire, interdire tout simplement les téléphones portables.

Les médias, spécialistes et responsables qui s'expriment sur le sujet ne réclament pas une intervention forte des autorités pour protéger la jeunesse. Pourtant les risques sont clairs: aujourd'hui, il n'y a plus aucun obstacle à franchir pour se procurer du matériel obscène, il suffit d'aller ouvrir le robinet d'internet et de se servir gratuitement. Les programmes visant à sensibiliser les familles sont une très bonne chose, mais l'Etat pourrait en faire davantage. Il faut par exemple responsabiliser les entreprises du réseau internet. Le Parlement européen a récemment demandé aux fournisseurs d'accès d'offrir systématiquement aux clients des systèmes de blocages ou de filtres. «Techniquement, il est possible de filtrer les images à la source. Les industriels devraient proposer un service d'accès pour les enfants, avec un filtrage strict», explique Marielle de Sarnez, eurodéputée française du groupe libéral et centriste<sup>2</sup>.

L'Etat a pour tâche de sauvegarder les mœurs publiques. A ce titre, il lui appartient de lutter contre la diffusion de matériel pornographique, sans se limiter aux cas de cybercriminalité comme la pédophilie. Sans prétendre régler la vie privée des gens, il peut contraindre les diffuseurs à ne pas aggraver l'état des mœurs du pays.

L'important est ceci: contrairement à une idée trop facilement

reçue, les gouvernements ne sont pas forcément impuissants face à internet. Des sites néo-nazis et racistes sont régulièrement bloqués par la police dans tous les pays européens. Lorsque la volonté politique existe, des mesures peuvent donc être prises; mais tant que l'Etat ne tente rien, il demeure impuissant.

Sans doute, dans cette course entre les progrès des techniques de diffusion et la répression, les délinquants ont toujours un coup d'avance. Le feu précède les pare-feux. Mais une volonté publique clairement exprimée gêne le marché, rend les choses plus difficiles pour les producteurs qu'elle place en position de défense. De plus, comme en matière de drogue, elle constitue en soi un message de la société à l'adresse des consommateurs potentiels.

Nous examinerons les moyens techniques dans un prochain article. En attendant, disons ceci: nos autorités peuvent et doivent faire davantage pour préserver la jeunesse, et dans une certaine mesure le reste de la population, contre la pornographie de masse.

NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Il existerait dans le monde plus de 260 millions de pages internet à caractère pornographique, et un peu moins d'un demi-million de sites pédo-criminels. Source: «Un Internet plus sûr pour les enfants», *La Croix*, 13/12/2006.

<sup>2</sup> Ibid.

## Destouches, mousquetaire devenu compositeur

Pour le mélomane, le nom d'André Cardinal Destouches (1672-1749) évoque des lignes incertaines dans les dictionnaires, rarement de la musique entendue, tant ce compositeur est depuis longtemps oublié. Coincé entre deux géants, Lully et Rameau, Destouches appartient à ces musiciens que la vogue baroque a heureusement contribué à remettre au jour, tels Campra ou Marin Marais. Sa biographie serait de nature à inspirer un cinéaste : à seize ans, après ses études chez les jésuites, il suit pendant deux ans son professeur en mission au Siam, s'engage à son retour chez les mousquetaires du roi, participe au siège de Namur en 1692. Pendant ses loisirs militaires, il compose pour ses camarades des chansons dont le succès fait naître une vocation de compositeur. Il quitte les mousquetaires, étudie la musique sous la direction de Campra, fait représenter de nombreux opéras qui assurent sa gloire. Aussi devient-il surintendant de la musique du roi à la mort de Lalande en 1726. Sa carrière *post mortem* commence mal : en 1752, sa tragédie lyrique *Omphale* est l'objet d'un féroce pamphlet du spirituel baron Grimm qui prenait, avec Rousseau, le parti de la musique italienne contre la française. La querelle des Bouffons avait commencé, avec pour conséquence le déclin de la tragédie lyrique lullyste au profit de l'opéra comique, plus conforme au goût em-

bourgeoisé du public de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Datant de 1712, *Callirhoé* est une tragédie de coupe classique, en cinq actes avec un prologue à la gloire du monarque. En 1743, Destouches en condense l'action et ajoute des scènes galantes et des danses champêtres pour remettre son œuvre au goût d'un temps qui préférerait l'effusion du sentiment à celle du sang.

En supprimant le prologue et en pratiquant quelques coupes, Hervé Niquet et son Concert spirituel mettent tout en œuvre pour emporter l'adhésion de l'auditeur actuel. Sans être un chef-d'œuvre poétique, le livret de Pierre-Charles Roy est adroitement construit et d'une grande intensité dramatique. La valeur du texte est mise en valeur par la diction soignée des artistes lyriques. L'argument est simple : Corésus, prêtre de Bacchus, est sur le point d'épouser Callirhoé. Or il apprend qu'elle lui préfère Agéonor. Fou de rage, il demande réparation aux dieux. Mais le peuple entier devient victime de sa colère. Pour obtenir la paix, l'oracle consulté exige le sang de Callirhoé. Agéonor propose de se sacrifier, mais c'est Corésus qui se suicide au terme d'un cinquième acte d'une hallucinante brièveté (à peine dix minutes!) : «Souvenez-vous de Corésus» sont les dernières paroles du héros malheureux avant le coup de poignard, déclai-

mées sous la forme d'un sobre lamento suivi d'un arpège au théorbe. Puis le silence. Ainsi finit l'opéra, dans une émotion contenue, d'une vertigineuse simplicité.

Qu'est-ce qui ennuie tout le monde dans les opéras baroques et classiques ? Les récitatifs ! Très en avance sur les conventions de son temps, Destouches compose des récitatifs d'une telle imagination mélodique qu'ils se fondent et se confondent avec les airs. La réalisation du continuo ne lésine pas sur les moyens pour donner de la profondeur et des couleurs variées. Finie l'époque pas si lointaine où l'on se contentait de quelques chétifs accords plaqués sans conviction par un pianiste d'occasion sur un clavecin grêle. Ici, deux théorbes sensuels à souhait, et deux opulents clavecins que lie un violoncelle vigoureux, travaillent dans une ornementation luxuriante, bruisante comme une ruche. Ainsi, au lieu de la fastidieuse alternance des airs et des récitatifs, on est entraîné dans un mouvement continu qui renforce la progression des passions. On ne peut s'empêcher d'évoquer Gluck, impression confirmée par la qualité de l'écriture des chœurs. Certains airs soutiennent la comparaison avec les meilleurs produits par Rameau, tel celui de Corésus qui ouvre le cinquième acte dans une atmosphère de colère sourde, bouillonnante comme une lave inexorable :

«Troubles secrets dont l'horreur me dévore...»

La restitution de cet opéra est le fruit du travail d'un collectif de musicologues et musiciens passionnés, qui ont collaboré avec le Centre de musique baroque de Versailles. Les deux CD ne pourront trouver place dans votre discothèque, parce qu'ils sont inclus dans un petit livre relié très soigné, presque somptueux avec son papier bouffant, son dos toilé, tranche-file et signet de soie rouge ; et, chic suprême, l'édition est numérotée ! Un bémol toutefois : le système de fixation des disques par des pastilles de mousse est très exaspérant. La richesse et le sérieux des textes de présentation, l'abondance de la documentation iconographique et la qualité de l'impression sont une réponse intéressante de l'industrie phonographique à la vogue de la musique téléchargée. Il faut souligner que cette courageuse initiative vient d'un petit éditeur.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence : André Cardinal Destouches, *Callirhoé*, tragédie lyrique. Stéphanie d'Oustrac, Cyril Auvity, João Fernandes, Le Concert spirituel, direction Hervé Niquet, 2 CD + 1 livre, San Lorenzo de El Escorial, Glossa, Ediciones singulares, 2006, 120 pages. ISBN 84-611-4632-8

## Histoire du Soldat – Chronique d'une naissance

Parallèlement à la mise en évidence de l'œuvre de C.-F. Ramuz et aux efforts consentis pour sa réédition, on ne peut que saluer la parution de l'étude intitulée «Histoire du soldat – Chronique d'une naissance»<sup>1</sup>, aussi remarquable par son intérêt et la richesse inégalée de sa documentation, que par l'intelligence de sa démarche.

Cet ouvrage est une véritable somme, dorénavant incontournable, utile tant au spécialiste qu'au profane, sous la forme la plus claire et la plus accessible. Comme son titre l'indique, il est une chronique, au sens très précis du terme. Il suit donc, pas à pas, presque jour après jour, la naissance du chef-d'œuvre, de sa conception à son élaboration, puis à sa création, le 28 septembre 1918. Aérée, l'ordonnance est riche de documents souvent inédits, iconographiques ou non, mais sans jamais se perdre dans le détail.

Le volume commence par une excellente analyse de l'activité créatrice de Ramuz et de Strawinsky en 1918, qui permet de comprendre la genèse de *Histoire du Soldat*, tant au point de vue du texte que de la musique. De sorte que le lecteur est alors mieux à même de saisir l'extraordinaire intensité de la «Chronique» de la préparation du spectacle, du 4 février au 28 septembre 1918.

Huit mois durant (presqu'une gestation humaine !) au cours desquels le dialogue Ramuz-Strawinsky définit peu à peu les caractéristiques de l'œuvre, et se constitue, après maintes recherches et hésitations, la petite équipe de la création, le peintre René Auberjonois, le couple de danseurs Georges et Ludmila Pitoëff, Gabriel Rosset, Jean Villard (le futur

Gilles), Elie Gagnebin, l'ensemble instrumental étant dirigé par Ernest Ansermet.

Il faut rappeler ici le rôle majeur de ce jeune chef, alors âgé de trente-cinq ans, qui fonde, au même moment, l'Orchestre de la Suisse romande. N'est-ce pas lui qui, lorsqu'il dirigeait l'Orchestre du Kursaal de Montreux, a mis en relation Ramuz et Strawinsky ? Son expérience antérieure de la musique du compositeur russe, sa relation avec lui (qui accordait sa confiance avec parcimonie), sont sans doute pour beaucoup dans la réussite du spectacle.

Pour corser les choses, s'est posé d'emblée le problème aigu du financement du spectacle, avec ce que cela suppose de démarches personnelles, de lettres ou d'entrevues, assumées avant tout par Ramuz. C'est là qu'intervient un autre homme, Werner Reinhart, le grand mécène de Winterthour, dont la généreuse intervention a littéralement sauvé l'entreprise, qui eût sombré avant même de quitter le port.

La deuxième partie de l'ouvrage est un complément bienvenu au calendrier de l'action. Sous le titre général de «Textes», nous sont proposés successivement le conte russe d'Afanassiev, origine de l'histoire, puis deux versions du texte de Ramuz, *Le soldat et le diable* et *Le soldat, le violon et le diable*, révélateurs de la démarche intérieure du poète. Enfin, des «Documents» rendent compte des points de vue exprimés après la première, donnée au Théâtre de Lausanne, devant une salle comble. Documents qui révèlent, même à travers les louanges les plus admiratives, les questions que ne manqua pas de susciter une œuvre aussi novatrice... Ce ne sont pas les fi-

nances qui eurent raison de la poursuite du spectacle, prévue grâce à Werner Reinhart en Suisse allemande, mais l'épidémie de grippe espagnole.

Malgré cette naissance difficile, *Histoire du Soldat*, chef-d'œuvre unique en son genre, s'est par la suite bien rattrapé dans sa conquête du monde musical. Une telle étude vient aussi à point nommé nous rappeler la vertu d'accueil de ce petit coin de

terre lémanique, là où le Russe Strawinsky trouvait auprès de Ramuz et des Cahiers vaudois un climat propice à son génie créateur.

JEAN-JACQUES RAPIN

<sup>1</sup> Philippe Girard, Alain Rochat, C.F. Ramuz, Igor Strawinsky, *Histoire du Soldat, Chronique d'une naissance*, Slatkine, Genève 2007.

## Le patois vaudois

Interdit dans les écoles du Canton il y a plus de deux siècles (dès 1806), le patois vaudois n'est heureusement pas mort. Une équipe de passionnés s'efforce de rendre vivante cette langue savoureuse et originale, défendue à l'époque par C.-F. Ramuz ou par Gustave Roud.

La difficulté principale vient de transcrire par écrit un langage d'essence orale. A cet égard, l'édition revue et augmentée du *Dictionnaire du patois vaudois*<sup>1</sup> est une bonne chose. A titre d'exemples, «La Nation, organe de la Ligue vaudoise» devient en patois *La Nachon, orgâno de la Ligâ vaudoise*; ou «quand le chat est loin, les souris dansent» se dit *quand lo tsat l'è via, lè rattè dzingant*; ou encore «y'en n'a point comme nous» devient *lâi a nion à no!*

L'édition précédente du dictionnaire datait de 1981 et elle était épuisée. Sous l'égide de l'Association vaudoise des amis du patois et de l'Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs, l'édition 2006 du dictionnaire se présente sous la forme d'un beau volume relié de près de 400 pages. Il est judi-

cieusement complété par un disque de récits, poèmes et chansons dont les textes en patois et en français figurent dans une brochure imprimée<sup>2</sup>. L'audition du disque et la lecture de la brochure permettent d'apprécier toute la richesse de la langue parlée par nos ancêtres.

Pour l'anecdote, signalons enfin une édition à paraître en patois vaudois de *L'affaire Tournesol*, la fameuse aventure de Tintin qui se déroule notamment à Genève et sur La Côte!

A. ROCHAT

<sup>1</sup> Frédéric DUBOUX, *Patois vaudois, Dictionnaire*, Patois-Français, Français-Patois, édition revue et complétée, Oron-la-Ville 2006 (fr. 60.-).

<sup>2</sup> *A l'écoute du patois vaudois*, brochure et CD réalisés en collaboration avec la RSR (fr. 20.-).

Le dictionnaire et le disque sont disponibles (ensemble ou séparément) auprès de M. Jean-Louis Chaubert, Le Vergnollet, 1070 Puidoux (dicduboux@citycable.ch).

## Un local d'injection à Lausanne? Dix bonnes raisons de voter « non! »

Quand on traite en public du problème de la drogue, il est de bon ton de se couvrir la tête de cendres et de retourner trois fois sa langue dans la bouche avant de déclarer qu'«on ne veut surtout pas rallumer une guerre de religion», qu'«il faut éviter tout discours émotionnel», qu'«on doit être pragmatique» et «surtout rester humble», car – c'est bien connu – «il n'existe pas de solution miracle»... On recourt aussi volontiers à ce que Robert Hughes, dans *La culture gnanan*, appelle «une sorte de Lourdes linguistique, où le mal et le malheur sont dissipés par l'immersion dans les eaux de l'euphémisme». Ainsi, on bannit du vocabulaire le terme de «toxicomane» pour le remplacer par celui d'«usager», on ne parle plus de «drogue» mais seulement de «substance» ou de «produit». On appelle «réduction des risques» le fait de faciliter la prise de drogue au motif que chaque citoyen a le droit, dans son existence, de passer par une phase de consommation, et qu'il faut bien l'aider à «survivre avec un minimum d'atteintes sur les plans physique, psychique et social afin de préserver et d'améliorer ses chances d'une sortie ultérieure». Un local d'injection devient une «structure à bas seuil» (SBS) ou une «structure locale de consommation» (SLC), mais surtout pas un «shootoir», terme trivial qui porte atteinte à l'éminente dignité de l'«usager». On pense alors irrésistiblement à ce personnage de 1984 à qui Orwell fait dire: «Vous serez creux et nous vous remplirons de nous-mêmes».

### Effets dévastateurs et coût social exorbitant

Le refus de s'immerger dans les eaux de l'euphémisme et de se laisser manipuler par le lobby de la drogue passe par un effort de compréhension du phénomène de la toxicomanie, de ses causes et de ses effets. La consommation de drogue, par son action sur le cerveau, altère la conscience de l'homme et sa capacité de distinguer le vrai du faux et le bien du mal sur le plan de ses responsabilités sociales. Elle ne le prive pas seulement de sa capacité de choisir; elle contribue à le détruire. La drogue est aussi source de grandes souffrances pour la famille et l'entourage du toxicomane. Elle génère violence et délinquance. De nombreux accidents de la circulation et du travail lui sont imputables. Son coût social, en Suisse, est évalué à plus de 4 milliards de francs par an.

Une politique de la drogue cohérente et responsable doit avoir pour objectif une réduction de l'offre et de la demande de stupéfiants. Elle comprend trois piliers, la prévention, la thérapie axée sur l'abstinence et la répression. Le conseiller fédéral Cotti, suivi en cela par Mme Dreifuss et M. Couchepin, a cru pouvoir en ajouter un quatrième, celui de la prétendue «réduction des risques». Ce concept d'origine anglo-saxonne (*harm reduction*) inclut aujourd'hui la distribution massive de seringues, l'installation d'automates à seringues dans des lieux publics, sans médiation humaine, l'ouverture de locaux d'injection, ainsi que la mise à disposition de laboratoires ambulants pour le contrôle de la qualité des drogues dans les manifestations festives.

Le plus souvent, les locaux d'injection ont été ouverts sans que l'on demande leur avis aux citoyens. A Zurich,

le 2 décembre 1990, le corps électoral avait certes rejeté (à une majorité de 62% des voix) la création de *Fixerräume*. Ceux-ci verront néanmoins le jour deux ans plus tard sous le nom de *Gassenzimmer*. Des avis négatifs ont aussi été délivrés dans les villes de Saint-Gall et de Lucerne, mais cette dernière vient d'accepter à une faible majorité un «projet pilote» qui coûtera 642'000 francs.

A Lausanne, c'est le 8 juillet que le corps électoral devra se prononcer sur la création d'un «bistrot social» jouxtant un local pour l'injection et l'inhalation de drogues illicites, le tout devisé à plus de 2 millions de francs. Ce «dispositif à bas seuil» serait implanté, *horresco referens*, dans le quartier à forte densité de population de César-Roux, à cent mètres de l'Ecole de couture de Lausanne (120 élèves) et à 300 mètres du Gymnase du Bugnon (665 adolescents).

Le prétexte invoqué par la Municipalité rose-rouge-verte est, bien sûr, la prétendue «réduction des risques»: risques de surdoses et d'infections virales pour le toxicomane, mais aussi risques découlant de l'abandon de seringues usagées, sans oublier les «incivilités» commises au centre-ville, et notamment à la Riponne.

### Banalisation de la drogue et acceptation sociale facilitée

Ce projet de local d'injection doit être rejeté, et cela pour au moins dix bonnes raisons.

1. Il brouille les messages de prévention adressés aux enfants et aux adolescents. Comment les drogues peuvent-elles être si dangereuses si les pouvoirs publics mettent des locaux à disposition pour en faciliter la consommation?

2. Il porte un grave préjudice aux toxicomanes eux-mêmes en les cimentant dans leur dépendance et en les dissuadant d'effectuer un sevrage, puis de suivre un traitement de réhabilitation physique et psychique.

3. Il fragilise les institutions résidentielles visant à l'abstinence, les privant de patients et de moyens financiers. Entre 1999 et 2005, 44 d'entre elles (soit le quart de l'offre totale) ont disparu. Ce mouvement se poursuit inexorablement. La Fondation du Levant se trouve désormais dans les chiffres rouges. Comme l'enveloppe budgétaire consacrée à la lutte contre la drogue demeure globalement inchangée, toute dépense consentie en faveur du «bas seuil» l'est forcément au détriment du «seuil élevé», soit des thérapies visant à l'abstinence. Celles-ci n'ont pourtant pas démerité. Une étude a montré qu'un an après la fin de la thérapie, deux personnes sur cinq (40%) ne consomment plus de drogue.

4. Un local d'injection ne résout pas le problème des infections virales. Les virus de l'hépatite B et C affectent autant de toxicomanes à Zurich, où l'on compte quatre locaux d'injection depuis les années 90, qu'à Lausanne, où il n'y en a pas.

5. Un local d'injection constitue aussi une fausse réponse au vrai problème des surdoses, car toute injection est à risque. On le voit bien à Genève, où l'on a enregistré 14 surdoses en 2005, soit autant que dans l'ensemble du canton de Vaud. On le voit aussi dans le canton de Zurich, où le nombre de décès dus à la drogue augmente à nouveau régulièrement depuis la fermeture

du Letten en 1995, passant de 50 en 2002 à 63 en 2005. Encore faut-il préciser que cette statistique ne comprend pas les décès liés aux maladies ou par suicide.

6. Quand on sait qu'en Suisse, l'augmentation du nombre de décès dus à la drogue en 2005 (+16%) est attribuable en grande partie aux progrès de la polytoxicomanie, et notamment à la prise simultanée de drogue et d'alcool, force est de constater que le projet lausannois de «bistrot social» couplé à un local d'injection est tout simplement insensé.

7. Le projet municipal ébranle aussi le pilier de la répression. Il crée une zone de non-droit à l'intérieur et aux abords du local, puisque la police municipale y est remplacée par des agents Securitas qui ont pour consigne de ne pas «stresser» le toxicomane. Autrement dit, le «trafic de fourmis», la détention et la consommation de drogue acquièrent une légalité de fait, en violation flagrante de la loi fédérale et des conventions internationales sur les stupéfiants.

8. Du même coup, l'existence d'un local d'injection et d'inhalation constitue un puissant signal pour les dealers. Le fait est que toute mesure qui facilite la prise de drogues est perçue comme un encouragement de la demande et donc de l'offre de drogue.

9. C'est aussi une source de graves nuisances pour le voisinage. A Berne, les commerces jouxtant le local ont fermé les uns après les autres. A Genève, une pétition munie de 476 signatures vient d'être remise au Conseil

d'Etat, demandant la fermeture de *Quai 9* ou son déplacement en dehors de tout quartier d'habitation. Un trafic à ciel ouvert, des seringues usagées abandonnées dans la rue et les couloirs des immeubles, le va-et-vient des ambulances et l'insécurité ambiante soumettent les nerfs des habitants du quartier des Grottes et de la rue de la Servette à trop rude épreuve.

10. Enfin, il serait parfaitement illusoire de penser que la petite cohorte de marginaux fréquentant la Riponne acceptera d'être confinée à César-Roux. D'abord, parce que ces gens entretiennent un minimum de relations sociales, circulent d'un quartier à l'autre et ne vont pas aller s'enfermer toute la journée dans un local. Ensuite, parce qu'ils ne programment pas leur consommation de drogue: ils se l'injectent, la sniffent ou l'inhalent (jusqu'à vingt, voire trente fois par jour, dans le cas de la cocaïne!) aussitôt qu'ils en ressentent l'irrépressible besoin.

Puissent les Lausannois, le 8 juillet, faire comprendre à leurs autorités qu'elles ne doivent pas contribuer, par une mesure irresponsable, à la banalisation de la drogue et à son acceptation sociale facilitée. Dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté lausannoise, marginaux compris, l'aide à la vie doit l'emporter sur une politique de prétendue «réduction des risques» qui ne contribue finalement qu'à multiplier le nombre des toxicomanes et des dealers.

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

### La Migros contre le Saint-Esprit

Les grands distributeurs, Migros, Coop, Manor et autres cherchent à rompre un usage dans notre Canton, à savoir que le lundi de Pentecôte est un jour chômé. A cause d'une manœuvre réussie par la Migros à Crissier en 2003, les citoyens seront appelés à se prononcer le 17 juin sur une initiative visant à officialiser le caractère férié de ce jour. Pour faire bon poids, les initiateurs ont ajouté le 2 janvier dans leur panier: c'est une fâcheuse idée que de confondre dans un même projet un lendemain d'hier à l'Alka Selzer et le premier jour de l'octave d'une grande fête chrétienne. Mais les préoccupations spirituelles ne servent d'arguments ni chez les partisans, ni chez les adversaires de cette initiative mal ficelée.

Le comble du cynisme a été atteint le 4 juin: 24 heures se faisait le porte-parole des requins jaunes et orange qui verraient dans l'aboutissement de cette initiative une «menace pour leur chiffre d'affaires.» Voilà le vrai sujet: le fric. On ne sache pas que ces gens soient aux abois et sur le point de déposer leur bilan. Il y a même un certain culot à faire valoir d'hypothétiques difficultés pécuniaires, alors que l'initiative ne demande en somme que le maintien d'une coutume qui ne les a pas empêchés de devenir les prédateurs économiques que l'on sait.

Or cette coutume est, ne l'oublions pas, d'origine religieuse. Elle marque, par un jour de congé supplémentaire, la solennité particulière de la fête de la Pentecôte, qui est celle du Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité, notre force, notre lumière, notre consolation. La Pentecôte est une fête essentielle: à cette date, le christianisme est complet.

Pour M. Philippe Bürki, directeur de Migros Vaud, «le lundi de Pentecôte a du *potentiel*.» Le «potentiel» de M. Bürki n'a rien à voir avec la puissance du Saint-Esprit. Il consiste à faire passer à la caisse, en un seul jour, des dizaines de milliers de titulaires de la carte cumulus arrimés à des chariots débordants.

L'opposition entre ces arguments spirituels et matériels a posé quelques menus problèmes à la Rédaction et tout particulièrement à son chef. Jugeant finalement que l'usage du congé du lundi de Pentecôte, comme celui du 2 janvier, est fortement ancré dans les mœurs, et répugnant à recourir à la loi pour imposer le respect de jours qui ne sont pas, à strictement parler, des fêtes religieuses, *La Nation* a pris parti contre une initiative dont les auteurs, remarquons-le en passant, n'étaient nullement poussés par le souci religieux. La gêne n'en subsiste pas moins

JEAN-BLAISE ROCHAT

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## L'intérêt et l'opinion

### Les faits

Les adversaires de «La Parole aux Communes» prétendent d'une part que l'instauration d'un référendum des communes serait inutile, puisque le futur Grand Conseil comptera un tiers de municipaux et ex-municipaux. Ils prétendent d'autre part que les municipalités ne soutiennent pas le référendum des communes puisque, sur les trente-six municipaux siégeant dans l'actuel Grand Conseil, seuls six ont approuvé l'initiative.

Des faits relevés par nos adversaires, il faut plutôt tirer la conclusion inverse. L'initiative «La Parole aux Communes» est aujourd'hui soutenue par trente-trois municipalités *in corpore* (tous partis confondus), nonante et un syndics et cinquante-huit municipaux. Elle bénéficie donc d'un fort soutien des municipalités.

### La réalité et l'idéologie

La question vraiment intéressante se pose ainsi: comment se fait-il qu'au Grand Conseil, il ne se soit trouvé que six municipaux sur trente-six pour soutenir le référendum des communes? Nous répondons que, pour la majorité des députés, les opinions de leur parti l'emportent sur les intérêts de leur commune. Consciemment ou non, ces élus confondent la réa-

lité du Pays et de leur coin du Pays avec l'idéologie de leur faction.

Confondre l'intérêt et l'opinion brouille complètement la vue politique, pour la simple raison que la connaissance de l'intérêt réel du Pays croît avec la connaissance de ce Pays, alors que la connaissance des opinions bien en cours ne s'acquiert qu'au contact de ses colistiers et autres concurrents électoraux. L'intérêt du Pays apparaît à quiconque en partage la vie. Il demeure relativement stable. L'opinion est changeante au gré de mille manipulations médiatiques, indépendamment du Pays.

### L'intérêt

L'intérêt est le moteur naturel de l'action des personnes et des communautés. Pour prendre un exemple économique, on peut dire que nulle entreprise ne s'attellerait à modifier ses modes de production, afin d'obtenir le plus grand rendement avec le moindre effort, si l'aiguillon de l'intérêt ne l'y contraignait pas.

L'intérêt meut tous les hommes. Il tourne parfois à l'égoïsme, c'est-à-dire à l'oubli de la vocation communautaire de l'être humain, mais cela ne le rend que plus puissant. Il s'exerce toujours par l'intermédiaire d'un cerveau et d'un cœur

d'homme engagé dans la gestion d'une part de la réalité. Le succès ou l'échec sanctionneront son action.

Gestionnaire de son intérêt, tout homme devient personnellement responsable. Voilà pourquoi l'art politique véritable est de mettre le doigt sur ce point particulier où coïncident la passion et le devoir, l'intérêt particulier et l'intérêt collectif. En donnant plus de poids à des municipaux souvent bénévoles, «La Parole aux Communes» peut atteindre ce but.

### L'opinion

Quiconque se soucie sincèrement du bien commun ne tâchera pas tant de connaître l'opinion de la majorité des citoyens que de découvrir les conditions réelles du bien commun. N'existerait-il qu'un seul citoyen, un seul municipal, un seul syndic ou même un seul député à connaître ces conditions, il aurait le droit et le devoir de les faire prévaloir sur l'avis des autres, par tous les moyens à sa disposition.

Un député qui se croit obligé par les opinions en vogue ne peut pas remplir sa tâche de manière satisfaisante. Il ne peut pas éclairer et diriger l'opinion publique, mais doit la suivre servilement. Même quand la recherche du bien commun

l'exige, il n'ose pas contredire l'opinion du nombre.

Malheureusement, beaucoup de députés se croient obligés par les opinions les mieux en cours. Preuve en est que nombre de députés-syndics, parfaitement au fait de l'intérêt réel des communautés dont ils ont la charge, combattent «La Parole aux Communes», par simple souci de s'aligner avec l'opinion du Gouvernement et de la majorité des partis<sup>1</sup>.

### Conclusion

Le seul moyen de favoriser la prise en compte de l'intérêt de toutes les communes vaudoises est de donner la parole aux gestionnaires naturels de leurs intérêts, c'est-à-dire les syndics et les municipaux.

Au vu des ravages de l'idéologie, le fait que le futur Grand Conseil comptera un tiers de municipaux et ex-municipaux ne constitue pas une garantie que les intérêts des communes seront pris en compte. Au vrai, le référendum des communes serait utile même si le Grand Conseil ne devait être composé que de syndics.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

<sup>1</sup> Pour un exposé succinct à propos de l'intérêt et de l'opinion en politique, on lira avec profit *Mes idées politiques*, de Charles Maurras.

## Revue de presse

### Proportionnalité

Si l'on en croit 24 heures du 29 mai, «... Sous l'influence de l'agriculture bio, les bovidés passent de plus en plus de temps en pleine liberté dans la nature. Du coup, nos braves laitières retrouvent leurs instincts sauvages [...]»

Les consignes du Service de prévention des accidents dans l'agriculture: [...] contourner les prés pour se maintenir à au moins vingt mètres des bêtes, ne pas leur tourner le dos, ne pas les approcher par l'arrière, ne pas crier, éviter les grands gestes, rester calme et discret... Un coup de canne bien ajusté sur le nez peut redonner le goût du respect à une bête belliqueuse...»

Et un coup de fusil, tout aussi bien ajusté, peut protéger votre troupeau de moutons d'une faim de loup.

Ph. R.

### Debout ou assis?

Un dimanche il y a peu, *Le Matin*, «Le Canard WC» selon certains, posait une question délicate: «Les garçons doivent-ils faire pipi assis?»

Dans les lieux destinés à cette activité, sous l'angle de l'hygiène, la réponse est peut-être oui; mais ailleurs, dans la nature par exemple? L'auteur de l'article se gardait de donner une réponse, glissant rapidement vers LA question centrale, à

l'odeur de soufre, qu'on flairait depuis le début de l'étude: en autorisant la miction à la station verticale, ne perpétue-t-on pas une inégalité entre garçons et filles? «Il n'existe en Suisse aucune démarche explicite sur l'aménagement des WC scolaires. Le fait que certaines communes donnent certaines instructions semble avant tout relever du hasard. A ma connaissance, le sujet n'a jamais été thématiqué», affirme une experte en pédagogie du canton de Neuchâtel.

Il faut retirer ce dossier aux pédagogues, bien nommés en la circonstance, et le confier dare-dare à un bureau de l'égalité. Ensuite, vite! une loi. On ne saurait en effet laisser au hasard, générateur de diversité, ou à la fantaisie de chacun, la réglementation de la posture appropriée.

Mais l'élaboration d'une loi prend du temps. Ne devrait-on dès lors pas, dans l'intervalle et à titre provisoire, équiper d'urinoirs les toilettes des filles?

Ph. R.

### Le règne de la terreur

*La Liberté* du 31 mai sous la plume de M. Rodriguez rend compte de la conférence de presse tenue récemment par le conseiller d'Etat Mermoud et quelques députés pour contrer l'initiative «La Parole aux Communes». Retenons ce passage propre à émouvoir les foules:

[...] Les opposants estiment que le droit de référendum communal ferait planer un climat délétère sur les relations entre le canton et les communes. «On ne peut pas construire cette relation sur la terreur; a lancé Philippe Martinet, député écologiste de Gland. C'est en s'organisant dans les régions que les communes vont pouvoir peser». [...]

Recourir à la procédure du référendum serait donc un acte engendrant la terreur, selon l'écologiste de Gland qui ne semble pas porter dans son cœur la démocratie directe. Notre député propose un autre remède: s'organiser dans les régions pour «peser». M. Martinet devrait commencer par apprendre à bien peser ses mots.

E. J.

### La Broye: 24<sup>e</sup> canton?

Jusqu'à aujourd'hui, on a toujours considéré que les conseillers nationaux étaient les élus et représentants de leur canton aux Chambres fédérales. Or, une information surprenante nous est communiquée par M. F. Mauron (*Le Temps* du 21 mai): «Le tandem radical qui veut effacer les frontières qui divisent la Broye»: le Fribourgeois Charly Haenni (d'origine bernoise) et la Vaudoise Christelle Luisier (d'origine valaisanne) mèneront campagne ensemble:

[...] Le projet commun de Christelle Luisier et Charly Haenni fera à coup sûr parler de lui. Candidats au Conseil national sur les listes radicales de leur canton respectif, ils vont mener campagne ensemble, au nom de leur région: cette Broye, qui dépasse les frontières cantonales.

«Notre idée, c'est de prendre un engagement commun pour la Broye. Nous partageons la même vision de ce coin de terre, et nous avons réfléchi à ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour l'atteindre», clament-ils en chœur.

## Le Coin du Ronchon

### La femme, cette victime

En lisant notre principal quotidien vaudois en date du 4 juin 2007, nous apprenons qu'une illustre inconnue a été nommée présidente des Verts vaudois il y a exactement une année, afin de donner plus de visibilité au parti.

Dans le même article, nous apprenons que le bureau du parti a prié cette dame de ne pas se représenter cette année à la présidence. «Personne ne m'a vraiment dit pourquoi», confie-t-elle au journaliste.

Si cette dame avait été un homme, elle aurait dû se poser des questions sur son éventuelle incompétence. Ou on les lui aurait posées. En tant que femme, elle n'a pas ce souci d'introspection. Il lui suffit de déclarer: «Je pars victime des pièges qui guettent les femmes en politique. (...) J'ai profondément ressenti ce que les politologues spécialistes nomment «la peine pour les femmes à

[...] Tout président du PLR fribourgeois qu'il est, ce dernier (M. Haenni, réd.) s'apprête donc à mener campagne en territoire vaudois – alors que sa collègue mènera des incursions chez lui. Il n'y voit aucune contradiction avec son rôle: « Je serai bien sûr également présent pour donner des impulsions à ma formation sur le plan cantonal. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que je suis actif chez nos voisins: j'ai déjà tenu plusieurs fois un discours lors de la fête de l'Indépendance vaudoise, par exemple », relève-t-il. [...]

A quand un candidat de Genève pour représenter le district de Nyon, un Valaisan de Monthey pour le Chablais vaudois et un Neuchâtelois pour le district Jura-Nord vaudois? Jusqu'à présent, le parti radical vaudois n'a pas réagi, à notre connaissance. Peut-être estime-t-il que cette nouvelle formule est d'un bon rendement électoral? Nous estimons qu'il est choquant qu'une candidate vaudoise au Conseil national ne se considère pas comme représentante de l'ensemble du Canton, et de lui seul.

E. J.

trouver l'équilibre entre visibilité et invisibilité» (...).» Elle voudrait ajouter: «J'avais pris trop de place, je gênais mes collègues.» Dans un accès de modestie, elle laisse le journaliste le dire à sa place, sous forme de questions. Elle insiste quand même une dernière fois: «C'est bien sûr plus difficile lorsqu'il y a concurrence directe pour le poste que vise aussi un homme.»

Un homme aussi, dans une telle situation, aurait eu le réflexe de chercher des boucs émissaires. Mais il aurait été obligé de les chercher, puis de les trouver. Il n'aurait pas pu se contenter de faire valoir sa seule qualité d'homme pour être reconnu comme victime. C'est en cela que le monde est beaucoup plus facile pour les femmes. Et c'est vraiment trop injuste.

LE RONCHON

**la parole aux communes!**



le 17 juin

**OUI** au référendum des communes